

Mulhouse, le 10 mai 2021

à Monsieur l'Inspecteur d'Académie
Directeur Académique
Des Services de l'Education Nationale
Du Haut-Rhin

Objet : recensement ADAGE

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Les directeur·rices ont été destinataires de plusieurs mails concernant le recensement des projets et actions d'ÉAC de l'année scolaire 2020/2021 sur ADAGE.

A l'heure où les directeur·rices d'écoles sont surchargé·es de travail, où le ministère ne répond en rien à leur préoccupation, où le ministre a promis un allègement de leurs tâches administratives, dans une année de pleine crise sanitaire, quelle est l'urgence de ce recensement ?

Nous vous informons donc que le SNUipp-FSU 68 invite les directeurs et directrices à suivre la consigne syndicale et à répondre : " Je le ferai plus tard. Peut-être quand le Ministre aura décidé d'octroyer davantage de décharges à TOUTES les écoles sans décharge complète".

Nous vous demandons de prendre en compte la situation compliquée de cette année et de ne pas obliger les directeur·rices à remplir cette enquête.

En attente de votre réponse, veuillez croire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, en notre attachement au service public d'éducation.

Pour le co-secrétariat départemental du SNUipp-FSU68



Ghislaine UMHAUER